

Compte-rendu de la réunion entre le maire de Breil-sur-Roya et REN Le 16 mars 2021

Présents :

Sébastien Olharan maire de Breil-sur-Roya

Jean-Marc Tagliaferri et Catherine Rainaud pour REN

Durée de la réunion : environ 1h20

En annexe l'échange questions/réponses par mail entre REN et M. le maire de Breil-sur-Roya en amont de la réunion.

A Notes sur la réunion

Introduction avec présentation

- *l'association* : ancienneté, objectifs, agrément et habilitation, participation aux instances (ScoT, Atmosud, PPE06), activité militante (révision du projet doublement tunnel, camions, décharges)

- *l'objet de la demande de réunion* : avec les enjeux de la reconstruction après la crue, nous voulons intervenir en amont des décisions et pour cela être informés. Demande d'accès aux documents sur l'hydrologie, la géomorphologie. Demande d'accès aux réunions qui se tiennent sur la base de ces documents.

Discussion sur les études:

Sur la demande d'accès aux documents : nous expliquons que des pages du rapport RTM sont sur Twitter @prefet06 (intitulé «atelier d'appui à la GEMAPI), que le maire de Fontan, contacté par REN, a refusé de communiquer.

M. le maire explique qu'il n'était pas convié à la réunion (pourtant président commission GEMAPI CARF) ; il sait seulement qu'on y a parlé beaucoup de Tende et que la situation des biens sinistrés de Fontan a fait l'objet d'un débat.

Lui même n'a pas eu communication de ces documents sur la haute Roya. Les études pour la commune de Breil ne sont pas finies, il n'a qu'une partie des données. Il explique que sur les documents RTM concernant Breil, il y a des indications précises sur les risques des constructions (pastille noir, rouge, jaune...) et que ces informations ne peuvent être diffusées qu'avec des explications. Exemples de cas à Breil.

Nous évoquons des cas de personnes à Tende auxquelles la mairie a déclaré n'avoir aucune information ou bien a mentionné des documents de travail incomplets et confidentiels. En réponse à nos arguments sur le besoin de transparence, M. le maire affirme avoir communiqué avec tous les propriétaires concernés de Breil. Il dit aussi que la DDTM envisage des réunions publiques pour présenter la situation, mais il ne sait pas sous quelle forme.

Nous rappelons la demande des magistrats de faire une étude globale des risques/conséquences du changement climatique avec les épisodes méditerranéens (Tribune dans Libération). On apprend qu'une étude géo-morphologique faite avant la crue vient d'être terminée, et qu'il sera utile de comparer avec l'étude après crue. Les débits estimés ou enregistrés lors de la crue sont abordés : on aurait eu 1300 m³/s à Breil. M. le maire s'est engagé à obtenir de EDF un relevé des débits aux barrages. Discussion sur l'évacuateur de crue de Breil. M. le Maire propose de remettre en état le dispositif bloquant l'évacuation de flux par tunnel pour permettre l'effet chasse d'eau dans le barrage. Il avait été retiré pour protéger un bâtiment, qui sera déplacé. On rejoint ainsi le principe qui consiste à éviter d'avoir à faire des curages.

Il y aura bien un plan communal de gestion du Risque, mais pas un plan au niveau GEMAPI

Question sur les consignes données par le SMIAGE aux directeurs de chantiers :

1 - sur la création d'un chenal entre deux talus de sédiments extraits du lit, avec exemple de Tende où il est pratiqué sur toute la traversée du village. Nous avançons que l'arrêté préfectoral autorise le curage dans certains cas précis, mais que ce qui a été fait là est très au-delà de ce qui est autorisé. M. le maire répond que sur Breil, c'est le contraire et qu'il souhaitait un curage du lac de Breil. S'en suit une discussion sur le curage ou nous opposons les arguments donnés par David Montage (Spécialiste universitaire) sur l'érosion régressive (voir sur notre site paragraphe 3.3.1 du document <https://ren.roya.org/?p=849>)

2 – sur l'arbitraire des aménagements de la phase 0 par le SMIAGE (cf. annexe) : il y a des endroits où la création du chenal a poussé les sédiments pour bloquer l'écoulement dans un nouveau bras (par exemple à Tende) et des endroits où l'absence d'initiative a laissé un nouveau parcours s'établir et menacer une habitation qui devient en zone rouge (à Caïros). M. le maire évoque l'urgence de la phase 0. Nous expliquons que ceci nous incite à demander d'avoir un regard sur les travaux prévus en phase 1. M. le maire dit comprendre, mais ne s'engage pas à nous faire inviter.

Porté à connaissance du Préfet :

Il est rédigé et il est en lecture chez les élus. M. le maire explique que ce document ne s'intéresse pas à ce qui est déjà construit (contrairement au document RTM). Il décrit l'amplitude des zones inconstructibles au vu du nouveau lit majeur. Le PAC est un préalable à l'élaboration des PPRi, du SCoT et de PLU. Pour chacun de ces documents il y aura enquête publique, donc accès pour REN.

Urbanisme

Dans la réflexion sur la préservation des espaces naturels et des besoins d'espace pour la reconstruction, nous avons pu présenter une proposition d'aménagement de type dalle au-dessus l'espace ferroviaire. M. le maire a trouvé intéressant cette réflexion soutenue par JM. Tagliaferri. Il a ajouté ne pas souhaiter construire dans des espaces naturels. Il dit avoir un projet de voie verte, piétons et cyclistes, dans la traversée de Breil, en dehors de la RD6204. Il est favorable à un télécabine pour accéder à Casterino depuis St Dalmas, avec gare multimodale. Nous indiquons que parmi les propositions du CD06, il y a discussion au sein de REN (enjeu de coût vs. impact pour un itinéraire par Vievola et le Mont Chajol, en site Natura 2000).

Demandes en fin de réunion :

- Demandé à avoir un nom pour un contact avec les responsables de la distribution d'eau à la CARF.
- Informé que REN accompagne la démarche « Compostage collectif » au niveau valléen qui sera présentée par « Curieux de Nature »
- Jean-Marc Tagliaferri fait une proposition pour le pont d'accès à Terris à St Dalmas avec schémas.

B Conclusion et commentaires sur la réunion

Accueil cordial et attentif, dialogue possible. Mais il n'est pas acquis d'être invités dans des comités de pilotage ou commission pour la GEMAPI.

Les pages du document RTM figurant sur Twitter n'ont aucune indication de couleur liée au niveau de risque et de traitement, contrairement à ce qu'a dit M. le Maire. Y a-t-il confusion sur le type de document ? (pages recopiées sur notre site : <https://ren.roya.org/?p=901>)

C Annexe : questions réponses

Echange par mail entre REN (questions) et M. Le maire (réponses)

REN : Serait t'il possible que vous nous transmettiez les informations suivantes en tant qu'élus de la CARF ayant la compétence GEMAPI ? Nous avons un conseil d'administration le 22 janvier durant lequel nous souhaiterions pouvoir relayer ces informations.

Q. Un PPR inondations Roya, ou Breil, ou Tende, a t'il été lancé depuis la tempête Alex ?

Un « porter à connaissance » (PAC) rapide a été établi dans un premier temps (livré normalement en janvier 2021) afin de permettre aux maires de prendre les mesures appropriées pour protéger les biens et les personnes, considérant les berges aujourd'hui fragilisées et le risque d'inondation. Par la suite, l'Etat lancera les procédures d'élaboration des Plans de Prévention des Risques (à partir de février 2021 normalement) qui dureront 3 ans. A mi-chemin (environ 18 mois après le démarrage), un deuxième PAC affiné, basé sur la carte d'aléa des futurs PPR, sera édité pour permettre aux communes de disposer au plus tôt des éléments nécessaires pour prévoir les futurs aménagements. Au bout des 3 ans, les PPR approuvés remplaceront les PAC incluant une phase importante de concertation et d'association avec la population et les collectivités.

Pour information, le premier PAC, qui est applicable jusqu'au prochain PAC dans 18 mois, définit 3 zones :

- **Zone d'exposition directe** (zone d'emprise de la crue = bande active) : toute nouvelle construction est interdite, sauf exceptions, notamment pour les équipements publics sans implantation alternative.
- **Zone d'exposition rapprochée** (bande forfaitaire de 10m) : toute nouvelle construction est interdite, sauf exceptions, notamment pour les équipements publics sans implantation alternative et certaines interventions sur des bâtiments existants.
- **Zone d'analyse au cas par cas** (bande forfaitaire de 40m) : principe général de constructibilité sous conditions.

Q. La révision du SCOT de la CARF et des PPRN en intégrant les impacts du changement climatique sont-ils en cours ainsi que ceux des Porter à connaissance ?

Le SCOT a été arrêté en septembre 2019 mais n'est aujourd'hui pas encore applicable. Au vu de la Tempête Alex, il a été convenu avec les services de l'Etat que ce document sera repris une fois que l'Etat finalisera les « porter à connaissance » et autres études actuellement en cours, afin de disposer de tous les éléments pour définir les futures orientations de développement de la vallée.

Q. Y a-t-il une expertise hydrologique en cours propre à la Roya et à sa problématique "nouveaux lits" ? Si oui, par qui est-elle menée ?

Le plan ORSEC prévoit la mise en place d'un retour d'expérience (RETEX), piloté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sur la gestion du risque en matière d'aménagement. Pour cela, ils ont lancé :

- une étude hydrologique réalisée par le CEREMA en lien avec l'université Gustave Eiffel, et l'INRAE. Cette étude permettra de donner une caractérisation la plus fine possible de l'évènement. Une première partie se focalisera sur le phénomène hydro-météo. Il s'agira dès lors de quantifier les débits de pointes ainsi que la dynamique de crue, mais également les périodes de retour. Les affluents sont aussi étudiés
- une étude morphologique réalisée par le service RTM de l'ONF (restauration terrain de Montagne), en lien avec l'INRAE. Cette partie aura pour but de caractériser les cours d'eau dans leurs états initiaux, avant la crue. Il faudra ensuite caractériser l'évènement en termes de transport solide – morphologie afin notamment d'étudier la contribution sédimentaire des bassins. Un bilan sera alors dressé sur l'état des cours d'eau post intempéries. Enfin,

une dernière partie se focalisera sur les effets du changement de morphologie des cours d'eau à moyen terme.

Pour ces deux études pilotées par la DDTM06, un cotech a été constitué auxquels participent le SMIAGE, la CARF, Météo-France et autres gestionnaires des cours d'eau. Ces études devraient être finalisées fin 2021 voir début 2022 pour certaines parties.

Q. Une étude du lit de la Béonia est t-elle en cours ?

A première vue non, pas par la CARF en tout cas. Nous n'avons pas encore de retour sur les études des affluents conduites par l'Etat qui cible pour le moment prioritairement la Roya. Par contre nous sommes intéressés par toutes remontées d'information, et j'interviendrai volontiers pour demander que certaines problématiques soient étudiées.

Q. La CARF a-t-elle adhéré à l'ARBE ou y a t'il une réflexion menée en ce sens par la CARF ?

Le SMIAGE, EPTB auquel la CARF adhère pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI de manière opérationnelle, est effectivement membre du RRGMA (RÉSEAU RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE MILIEUX AQUATIQUES), réseau animé par l'ARBE. Pour autant, la CARF n'adhère aujourd'hui pas directement à ce réseau, ce qui pourrait être étudié en 2021. Nous attendons la nouvelle charte sur laquelle ils travaillent actuellement pour la proposer aux élus qui devront délibérer pour l'approuver.

Q. Un Plan communal de sauvegarde a t'il déjà été lancé ?

La commune de Breil-sur-Roya dispose depuis quelques années d'un Plan Communal de Sauvegarde, élaboré par la municipalité précédente. Celui ci était en cours de mise à jour lorsque la Tempête Alex est survenu. Nous avons activé ce PCS lors de cette catastrophe et avons appliqué ce qui y figurait notamment s'agissant des centres d'hébergement d'urgence, et de l'ouverture d'un Poste de Commandement Communal. Suite à cet épisode, nous prévoyons de réécrire ce Plan Communal de Sauvegarde, pour l'améliorer sur la base de nos retours d'expérience.

Q. Que contient le contrat territorial de 45 millions d'euros signé entre la CARF et le SMIAGE évoqué dans la presse (mis à part les 22 chantiers programmés dans le département pour un coût de 17 millions d'euros évoqués dans le Nice-Matin du 6 novembre) ?

Un recensement de plus de 70 opérations de reconstruction sur l'intégralité de la Roya a été effectué pour un montant de 57 millions d'euros HT. Au vue de l'ampleur des travaux, des priorités ont été définies pour chacune des opérations. La CARF a planifié aujourd'hui uniquement les opérations de priorité 0 et 1 d'un montant total de 45 million HT considérant un manque de visibilité réglementaire pour les opérations de priorité 2 et 3. A noter, la priorisation a été définie au vue des connaissances actuelles, en fonction des résultats des études menées par l'Etat, des orientations d'aménagement prises par les maires ou même de la dégradation de certaines situations au vue des prochaines crues. Ce classement pourra être modifié. Plus précisément, on retrouve :

- Priorité 0 : Travaux d'urgence déjà réalisés. 31 opérations ont été réalisées entre octobre 2020 et mars 2021 pour un montant de 5.2 millions d'euros. Ces derniers ont été menés dans le cadre des arrêtés d'urgence pris par les services de l'Etat, ce qui nous a franchi de réaliser les dossiers réglementaires habituels. Ces travaux ont consisté à restaurer la capacité hydraulique des cours d'eau et à conforter les berges les plus fragilisées où d'important enjeux étaient présents : rechenalisation dans la traversée des villages de Tende, Fontan, La Brigue et Breil, mais aussi de certains quartiers

comme Vievola, le Cairos, le Foussa (la Lavina), la Maglia. Des désenclavement de quartier ont aussi été réalisés sur Breil (quartier de Veil, du stade, Foussa ...)

●Priorité 1 :Travaux définitifs prioritaires et donc à réaliser lors des 5 prochaines années : 40 millions (25 opérations) . Comme tous les travaux définitifs, des dossiers réglementaires (dossier loi sur l'eau ...) sont à constituer auprès des services de l'Etat ce qui prendra du temps et décalera d'autant le début des travaux, prévus au 2ème semestre 2021 si tout va bien. Nous commencerons par les opérations urgentes en 2021 comme la traversée de village de Fontan, Tende et le tour du lac de Breil notamment. Des confortements plus pérennes seront réalisés (enrochements bétonnés ou non avec semelle) afin de pouvoir protéger les berges en cas de grosses crues ce qui n'est pas le cas des travaux de priorité 0.

●Priorité 2 et 3 : 12 millions pour 15 opérations. Réalisés après 5 ans. Zones ou pas d'habitations et enjeu modéré et qui devront être arbitrés en fonction des PPR de l'Etat pour évaluer la nécessité des opérations.

●Avez-vous eu connaissance d'un nouvel arrêté DIG concernant le rétablissement du libre écoulement des eaux, qui ferait suite à celui du 7 octobre 2020 prenant fin au 31 décembre 2020, et si oui pouvez-vous nous le transmettre ?

Oui Jusqu'au 31 mars. Document en PJ.

Q. La direction de la CARF vous a-t-elle transmis notre "Lettre aux élus de la CARF" ?

Je veux bien que vous me transmettiez ce document, qui a sans doute été transmis par la CARF mais que j'ai visiblement loupé. J'en suis désolé.